

**Extrait du procès-verbal de la séance du conseil communal de Grandson du 28 septembre 2017**

**Présidence : M. Sébastien Deriaz**

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 tel qu'annexé au préavis n° 596/17.

Ainsi délibéré en séance du 28 septembre 2017.

Le Président:



Sébastien Deriaz



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich